



Indemnités licenciement

Par Manon

Bonjour, je souhaiterais savoir si j'ai le droit aux indemnités licenciement; suite mon abandon de poste ;sachant que mon employeur insiste que je démissionné la chose que je n'ai pas accepté ,vu qu'il m'impose un planning que je n'ai pas accepter vu qu'il a procéder au changement de mon contrat pendant mon conge maternité , et que j'ai lui explique comme quoi les horaires ne me convient pas vu que je n'ai pas de mode de garde pour mon enfant. pourriez vous me conseiller. Cdt

Par florian15

Bonjour,

Le licenciement pour abandon de poste est généralement qualifié de licenciement pour faute grave.
Dès lors, vous ne pouvez prétendre à des indemnités de licenciement.

Toutefois, devant le Prud'homme, selon la raison évoquée et notamment celle portant sur une modification unilatérale de votre contrat de travail, ce licenciement pour faute grave peut être requalifié en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Dès lors, vous percevrez vos indemnités de licenciement.

Enfin, certaines conventions collectives permettent le versement d'indemnités de licenciement même pour faute grave.